

LES BONS POINTS ENFIN DISTRIBUÉS !



L'arrêté du 17 août 2023 fixant la liste des postes permettant le détachement dans l'emploi de chef de service administratif (CSA) publié, l'administration devait répartir les 347 indices dès le 1^{er} septembre 2023.

Au final, l'arrêté n° 1116 du 4 septembre 2023 publié au BOFIP-RHO distribue 338 « bons points » aux heureux élus dont les emplois figuraient dans l'arrêté du mois d'août.

F.O.-DGFIP a dénoncé dans sa [publication du 16 février 2024](#) les conséquences perverses du détachement dans l'emploi fonctionnel de chef de service administratif qui vient progressivement parachever l'individualisation des carrières et des rémunérations.

PETIT RAPPEL
« DES RÈGLES DU JEU »
OU DU « JE »
PUISQUE NOUS SOMMES
DANS LE CAS PAR CAS !

L'arrêté du 11 août 2023 fixe le plafond global des emplois de CSC et CSA à 957 et précise les plafonds maximum dans les 4 catégories d'emplois correspondant aux enjeux des postes :

Catégorie d'emplois	Volume plafond
Emplois de 1 ^{ère} catégorie (ou HEC)	70
Emplois de 2 ^{ème} catégorie (ou HEB)	120
Emplois de 3 ^{ème} catégorie (ou HEA)	410
Emplois de 4 ^{ème} catégorie (ou HEA1)	480

Les 957 emplois CSC/CSA peuvent donc se répartir sur 1 080 potentialités réparties au sein de 4 catégories.

Il apparaît que l'arrêté du 17 août 2023 fixant la liste des emplois de CSA proposait de répartir 347 indices dès le 1^{er} septembre 2023 de la manière suivante :

- 30 sur des emplois de seconde catégorie ;
- 178 sur des emplois de troisième catégorie ;
- 139 sur des emplois de quatrième catégorie.

Avant de s'intéresser à la ventilation dans les services effectuée par l'arrêté du 4 septembre 2023, **F.O.-DGFIP** se propose de voir ce qu'il en est du côté de la ventilation des surindiciations au sein des grades concernés :

Grade	Ventilation des 347 indices administratifs par grade figurant dans l'arrêté du 17 août 2023 Objectifs annoncés	Ventilation des 338 indices par grade figurant dans l'arrêté du 4 septembre 2023 portant détachement dans l'emploi de CSA Objectifs réalisés
AFIPA	52 %	55 %
IP	27 %	29 %
IDIV HC	15 %	16 %
AE / Attaché principaux/ non connu	6 %	/

La DGFIP se fixait pour objectifs d'implanter les emplois de CSA sur des « **fonctions d'encadrement et/ou présentant un niveau de difficultés affirmé et/ou présentant un déficit d'attractivité structurel pour les cadres supérieurs** ».

La Direction générale a donc fait le choix de concentrer plus de la moitié des surindiciations visant des emplois administratifs sur 20 % de

l'effectif des cadres pouvant être potentiellement concernés (AFIPA/IP/IDIV HC).

Sans remettre en cause l'éligibilité des fonctions occupées par les bénéficiaires, **F.O.-DGFIP** dénonce une nouvelle fois l'arbitraire qui prévaut dans la désignation des postes éligibles à la surindiciation administrative.

Ventilation des 347 indices administratifs par grade figurant dans l'arrêté du 17 août 2023 Objectifs annoncés					
Catégorie	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Total	
Directions territoriales	17	136	118	271	78 %
PNSR	0	7	0	7	2 %
CDL	0	6	15	21	6 %
DNS et services spécialisés	7	13	4	24	7 %
DG	6	14	1	21	6 %
DDG	0	2	1	3	1 %
Total	30	178	139	347	100 %

Ventilation des **338** indices administratifs par grade figurant dans l'arrêté du 4 septembre 2023
Objectifs réalisés

Catégorie		2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Total		
Directions territoriales	AFIPA	16	125	0	141	266	79 %
	IP	0	11	77	88		
	IDIV HC	0	0	37	37		
PNSR	AFIPA	0	5	0	5	5	1 %
	IP	0	0	0	0		
	IDIV HC	0	0	0	0		
CDL	AFIPA	0	3	0	3	21	6 %
	IP	0	2	4	6		
	IDIV HC	0	1	11	12		
DNS et services spécialisés	AFIPA	7	9	0	16	23	7 %
	IP	0	3	2	5		
	IDIV HC	0	2	0	2		
DG	AFIPA	5	14	0	19	20	6 %
	IP	0	0	0	0		
	IDIV HC	0	1	0	1		
DDG	AFIPA	0	2	0	2	3	1 %
	DDG	0	0	0	0		
	IDIV HC	0	0	1	1		
Total		28	178	132		338	100 %

F.O.-DGFIP salue l'atteinte des cibles fixées par rapport aux objectifs annoncés.

Pour être complet, il convient de noter que 49 AFIPA bénéficiaient déjà d'un détachement dans l'emploi fonctionnel de chef de service comptable (CSC) bien qu'ils soient affectés sur un emploi administratif. Ces cadres « basculent » donc du détachement de l'emploi de

CSC vers celui de chef de service administratif (CSA).

Au cas d'espèce, il s'agit donc d'une « régularisation » permise par la nouvelle réglementation.

Ces emplois étaient implantés et sont pérennisés dans les structures suivantes :

Structures d'implantation	Volumétrie
Directions territoriales	34
PNSR	2
DISI	1
DNEF	1
DNID	1
DVNI	1
ENFIP	1
SARH	1
DG	5
DDG	2

A l'instar du dernier classement des postes comptables, **F.O.-DGFIP** dénonce le classement obscur des postes administratifs éligibles à l'emploi de chef de service administratif (CSA).

F.O.-DGFIP rappelle que c'est un défi dangereux de vouloir faire « réseau » lorsque la politique menée consiste à promouvoir le « chacun pour soi » !



**C'EST VOUS
POUR VOUS
QU'ON SE BAT !**